

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 12 (13 à partir de
19 h 50 et 14 à partir de 19 h 55)
Votants : 15 (16 à partir de
19 h 50)

L'an deux mille dix-huit, le 19 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2018.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE (à partir de 19 h 50), Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT (à partir de 19 h 55).

ABSENTS EXCUSÉS : Monique RENAUD (pouvoir à S. BREUIL), Michel-Claude RENAULT (pouvoir à J. DUPRÉ), Monique LENORMAND (pouvoir à J. LYS), Véronique BESNIER, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTS : Claude ALBANESE (jusqu'à 19 h 50), Evelyne DEVIERRE, Pauline GROUSSET, Laurent LAMBROT (jusqu'à 19 h 55).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

1 / CM 19-07-2018

Affaires générales – Convention avec le Département de la Charente-Maritime relative à l'aménagement de traverse de Taupignac (RD 140 et 140 E2).

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, M. DUPRÉ donne lecture du projet de convention élaboré par les services de la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime concernant la réalisation d'études et de travaux d'aménagement des Routes Départementales n°140 et 140 E2 dans la partie correspondant à la traversée du village de Taupignac.

Les travaux ainsi envisagés visent à réduire la vitesse de circulation en agglomération et à sécuriser les déplacements piétons notamment vers la zone d'arrêt de bus.

Le Département assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le financement de l'opération est partagé entre le Département et la commune de BREUILLET à hauteur de 50 % pour chaque partie.

Les études sont estimées à 10 483,78 € HT et les travaux à 207 966 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les termes du projet de convention présenté par le Département de la Charente-Maritime concernant la réalisation des études et des travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de Taupignac - Routes Départementales n° 140 et 140 E2,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et dit que les crédits nécessaires à la participation financière de la commune seront inscrits au budget primitif de l'année 2019.

2 / CM 19-07-2018	<i>Affaires générales – Passation d'avenants dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à la construction de la salle multiculturelle – Lots n° 11, 12 et 13.</i>
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à la construction de la salle multiculturelle, M. BREUIL propose au conseil municipal d'adopter les avenants suivants :

- Lot n°11 - Electricité – entreprise BEAUFILS - avenant n°1 :
 - Objet : *Diverses modifications sur l'alimentation électrique et le câblage et complément alarme incendie dans la salle associative suite au passage de la commission de sécurité*
 - Montant de l'avenant : 5 075 € HT
 - Nouveau montant du marché : 85 500,45 € HT
- Lot n°12 - Plomberie – CVC – Chauffage – SAS DUPRE – avenant n°1 :
 - Objet : *Acquisition des équipements de l'office traiteur*
 - Montant de l'avenant : 32 368,44 € HT
 - Nouveau montant du marché : 167 690,82 € HT
- Lot n° 13 - Scénographie – Entreprise GESTE SCENIQUE – avenant n°1 :
 - Objet : *Acquisition des praticables et du grand écran*
 - Montant de l'avenant : 15 141,00 € HT
 - Nouveau montant du marché : 26 021,00 € HT

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (D. VAUVELLE), approuve les avenants relatifs aux lots n°11, 12 et 13 dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à la construction de la salle multiculturelle tels que présentés et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

3 / CM 19-07-2018	<i>Affaires générales – Passation d'un avenant dans le cadre du marché d'étude relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.</i>
--------------------------	--

(Rapporteur : Jacques LYS)

En janvier 2015, la commune a confié au bureau d'études *SCAMBIO Urbanisme*, 14 place de l'Eglise 17500 JONZAC, la mission d'étude et d'accompagnement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour un montant de 36 750,00 € HT.

Conformément à la procédure d'élaboration du PLU, une consultation des personnes publiques associées (services de l'État, collectivités territoriales, organismes consulaires) a été organisée.

L'analyse des avis émis par certains des services concernés implique de revoir quelques points :

- Les zones urbanisables demeurent trop importantes en termes de nombre de logements et de surfaces mobilisées et la taille moyenne des parcelles des zones à urbaniser reste trop élevée,

- La création de la zone artisanale est remise en question car cette compétence appartient à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration ne prévoit pas de création de nouvelles zones d'activités,
- La délimitation du Montil doit être revue pour limiter la constructibilité de ce secteur ne pouvant être considéré comme village au sens de la loi Littoral,
- L'emplacement du futur cimetière doit se situer en continuité avec l'urbanisation existante.

Cela implique de reprendre une partie de la procédure pour mener à bien le projet : revoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), organiser des réunions publiques dans le cadre de la concertation, arrêter un nouveau projet de PLU, organiser une enquête publique et une consultation des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la reprise des études au bureau d'études *SCAMBIO Urbanisme*, lequel dispose des éléments nécessaires (diagnostic, connaissance du territoire communal et maîtrise du dossier en général) pour mener à bien dans les meilleurs délais et à moindre coût pour la collectivité, la procédure d'approbation du PLU.

Le projet d'avenant n° 2 soumis par *SCAMBIO Urbanisme* dans le cadre de la reprise des études du PLU s'élève à 12 737,50 € HT, ce qui porterait le nouveau montant du marché à 49 487,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission M.A.P.A., réunie le 19 juillet 2018,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant n°2 présenté par la *SARL SCAMBIO Urbanisme*, sise 14 place de l'Eglise 17500 JONZAC, dans le cadre de la reprise des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, d'un montant de 12 737,50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

4 / CM 19-07-2018	<i>Finances – Demande de subvention au titre du Fonds de répartition des amendes de police dans le cadre de la création d'un parking, allée des Sports.</i>
--------------------------	--

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

M. DUPRÉ présente le projet d'aménagement d'un parking de 13 places, allée des Sports. Ces stationnements permettraient d'aménager une zone qui dessert à la fois les habitations sises allée des Sports ainsi que les différents bâtiments publics à proximité : stade de football, club de tennis, terrains de pétanque et salle multiculturelle.

Le montant des travaux s'élève à 16 025,30 € HT.

La réalisation du projet est prévue à l'automne 2018.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds de répartition du produit des amendes de police (fonds géré par l'État dont la répartition est assurée par le Département 17), pouvant s'élever à 40 % du montant des travaux.

Plan de financement :

Fonds de répartition des amendes de police	40 %	6 410,00 €
Autofinancement communal	60 %	9 615,30 €
TOTAL	100 %	16 025,30 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté, dit que les crédits sont inscrits au BP 2018, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du département au titre du Fonds de répartition des amendes de police en

matière de circulation routière et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

5 / CM 19-07-2018	Finances – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au titre du Fonds de Concours dans le cadre de l'acquisition des équipements de la Salle Multiculturelle.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Par délibération du 22 avril 2015, le conseil municipal a décidé de démolir l'ancienne salle des fêtes et de construire une nouvelle salle multiculturelle ayant vocation à accueillir les activités associatives traditionnelles, les événements familiaux et des manifestations à caractère culturel.

La construction de ce bâtiment moderne et fonctionnel a été confiée à *MG+ ARCHITECTURE* de Saintes qui doit notamment le doter d'équipements permettant son utilisation dans les meilleures conditions.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un Fonds de Concours et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées.

Le coût total relatif à l'acquisition d'équipements pour la salle multiculturelle s'élève à :

Montant de l'opération (HT) :	155 508,39 €
Subventions accordées à la commune :	
Conseil Départemental	38 414 €
Total des subventions accordées à la commune :	38 414 €
Reste à la charge de la commune :	117 094,39 €

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune de BREUILLET (population DGF année N-1 : 3 166 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subvention restant à la charge de la commune et plafonné à 150 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter l'octroi du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique dans le cadre de l'acquisition des équipements de la salle multiculturelle, approuve la convention de versement du Fonds de Concours correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6 / CM 19-07-2018	Finances – Étude de demandes de subventions sollicitées par les associations (Breuillet Auto Rétro Passion, Association Sportive et Culturelle de Breuillet et Seaside Country Dance).
--------------------------	---

(Rapporteur : Christelle JEANPERT)

Mme JEANPERT présente les demandes de subventions déposées par trois associations :

- Breuillet Auto Rétro Passion
- Association Sportive et Culturelle de Breuillet
- Seaside Country Dance

Ces demandes ont été étudiées par la commission « Budget – Finances » réunie le 17 juillet dernier. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - Breuillet Auto Rétro Passion : 500 €
 - Association Sportive et Culturelle de Breuillet : 250 €
- par 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (B. MARIE-TRIDEAU) :
 - Seaside Country Dance : 600 €

7 / CM 19-07-2018	Enfance - Jeunesse – Modification du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire.
--------------------------	--

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Mme MAYEUR propose de modifier le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire afin de prendre en compte la modification des rythmes scolaires à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de modifier le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire qui s'appliquera à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2018) comme suit :

« Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h 45 à 8 h 25 et de 16 h 00 à 19 h 15

Mercredi : de 7 h 45 à 19 h 15 »

8 / CM 19-07-2018	Enfance - Jeunesse – Modification des tarifs de l'Accueil Périscolaire.
--------------------------	--

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Mme MAYEUR propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de l'Accueil Périscolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire afin de tenir compte de l'ouverture du service durant toute la journée du mercredi.

Sur proposition de la commission « Budget – Finances », réunie le 17 juillet 2018,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 tels que présentés ci-après :

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES MERCREDIS – Année scolaire 2018 / 2019

(Périodes hors vacances scolaires)

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter.

Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

I. Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET ou à MORNAC-SUR-SEUDRE ou à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE :

• Tarifs de bases :

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 1	De 1 à 2	12,75	7,60	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	11,40	6,85	3,05	3,55	3,05

• **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 2	De 1 à 2	11,20	6,65	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	10,10	6,05	3,05	3,55	3,05
TARIF 3	De 1 à 2	8,50	5,05	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	8,10	4,55	3,05	3,55	3,05
TARIF 4	De 1 à 2	6,35	3,85	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	5,75	3,45	3,05	3,55	3,05

II. Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET ou à MORNAC-SUR-SEUDRE ou à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE :

• **Tarifs de bases :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 1	De 1 à 2 enfants	19,40	11,60	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	17,45	10,50	3,05	3,55	3,05

• **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 2	De 1 à 2	17,15	10,20	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	15,35	9,20	3,05	3,55	3,05
TARIF 3	De 1 à 2	13,05	7,80	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	11,70	6,95	3,05	3,55	3,05
TARIF 4	De 1 à 2	9,80	5,85	3,05	3,55	3,05
	À partir du 3 ^{ème}	8,80	5,25	3,05	3,55	3,05

• **Quotient Familial (QF) : informations complémentaires :**

QF jusqu'à 427,00	QF de 427,01 à 550,00	QF de 550,01 à 760,00
Tarif 4	Tarif 3	Tarif 2

La réduction « 3^{ème} enfant » s'applique lorsque 3 enfants d'une famille ont fréquenté l'Accueil de Loisirs sur une même période de facturation. Le tarif réduit est appliqué aux jours de présence de l'enfant le plus âgé.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2018 / 25	04/06/2018	Point À Temps Automatique (PATA) 2018 <i>Syndicat de la Voirie – 17119 Saintes</i>	17 998,80 €
2018 / 26	04/06/2018	Balayage des voies <i>Syndicat de Voirie – 17119 Saintes</i>	3 000,00 €
2018 / 27	11/06/2018	Prestations de nettoyage diverses salles <i>PAGES Nettoyage – 17640 Vaux-sur-Mer</i>	7 078,25 € HT (8 493,90 € TTC)

2018 / 28	12/06/2018	Construction de la salle multiculturelle : avenant au lot n° 11 - Électricité <i>Sarl BEAUFILS – 17100 FONTCOUVERTE</i>	650,00 € HT (780,00 € TTC)
2018 / 29	18/06/2018	Acquisition de matériel informatique <i>AD-MICRO – 17390 LA TREMBLADE</i>	1 358,16 € HT (1 629,80 € TTC)
2018 / 30	18/06/2018	Broyage des chemins <i>Sarl Littoral Environnement – 17600 Le Gua</i>	1 567,50 € HT (1 881,00 € TTC)
2018 / 31	18/06/2018	Entretien espaces verts <i>ESAT GAÏA 17 – 17530 Arvert</i>	2 850 € HT
2018 / 32	22/06/2018	Construction de la salle multiculturelle : avenant au lot n° 8 – Doublage / Cloisons – Plafonds. <i>Ets GAULT – 17260 Jazennes</i>	- 2 548,52 € HT (- 3 058,22 € TTC)
2018 / 33	28/06/2018	Travaux de voirie <i>Sarl AREV – 17390 La Tremblade</i>	1 955 € HT (2 346,00 € TTC)
2018 / 34	28/06/2018	Travaux de voirie – signalisation horizontale <i>Syndicat de la Voirie – 17119 Saintes</i>	8 542,86 € HT (10 251,43 € TTC)
2018 / 35	04/07/2018	Installation d'un poteau incendie chemin des Mouriers <i>CER – 17640 Vaux-sur-Mer</i>	3 081,38 € HT (3 697,66 € TTC)

Séance levée à 20 h 15
Affichage le 25/07/2018

Le Maire,
Jacques LYS

